

Standards de qualité de la branche de formation et d'examens S&A « pratique professionnelle – oral »

En votre qualité d'expert aux examens, merci

- ... d'élaborer vos jeux de rôles et entretiens professionnels soigneusement à l'aide du profil de formation et des prestations (PFP) et de tenir compte dans ce contexte des différents candidats.
- ... de soumettre suffisamment tôt à votre collègue, pour vérification, les situations d'entretien que vous avez élaborées en vue de l'examen, d'examiner immédiatement les propositions de votre collègue et de les corriger le cas échéant (principe de la double vérification) !
- ... d'accueillir les candidats et de prendre congé de ces derniers avec amabilité. Attention, ces éléments ne font pas partie du temps d'examen ordinaire !
- ... de vérifier l'identité de tous les candidats et de poser des questions sur l'état de santé.
- ... de respecter les durées d'examen et de garantir l'égalité de traitement entre les candidats.
- ... de veiller à ce qu'un des deux experts surveille l'examen en permanence (les candidats ne restent pas seuls pendant le temps de préparation : l'expert 1 quitte la pièce, l'expert 2 reste dans la pièce).
- ... de ne pas accorder de pause aux candidats entre le jeu de rôles et l'entretien professionnel.
- ... de ne pas commenter les réponses des candidats (par ex. « bien », « correct ») et de ne pas donner des feed-back non-verbaux.
- ... de ne pas modifier les critères pendant ou après l'examen et d'évaluer immédiatement l'intégralité de l'examen.
- ... de justifier de manière compréhensible et factuelle tous les retraits de points dans le procès-verbal d'examen.
- ... de remettre tous vos documents après l'examen, classés et signés.
- ... de vous mettre à disposition de notre branche en tant qu'expert aux examens et d'exécuter votre mandat en tenant compte des principes du droit administratif.

CIFC Suisse, novembre 2015